

---

Numéro du BEÉFP 95-01

Halifax (Nouvelle-Écosse)

**Redoute York**

**Projecteurs de la batterie York Shore (n<sup>os</sup> 690, 691 et 692)**

Complexe de défense d'Halifax

Les projecteurs de la batterie York Shore ont été construits entre 1940 et 1941 pour le ministère de la Défense nationale. Ils éclairaient le champ de tir de la batterie York Shore et de l'estacade de défense de la Deuxième Guerre mondiale, qui s'étendait entre Sleepy Cove et l'île McNab. Les trois emplacements identiques d'un étage ont été conçus par le Royal Canadian Corps of Royal Engineers. Les modifications apportées à l'extérieur comprennent l'enlèvement des toits en appentis à ossature de bois abritant les puits d'accès (date inconnue), la réparation des surfaces en béton, le nettoyage et la stabilisation des lourdes portes pliantes coulissantes et des volets coulissants en acier, la condamnation des trappes d'accès et la réfection des toitures (date inconnue). Les modifications apportées à l'intérieur comprennent l'enlèvement des lampes et des commandes (v. 1956 et 1959) et la réparation des surfaces en béton (date inconnue). Les projecteurs de la batterie York Shore appartiennent actuellement à Patrimoine canadien. Voir le dossier du BEÉFP 95-01, volume 3.

**Raisons de la désignation**

Les projecteurs de la batterie York Shore ont été désignés édifice fédéral du patrimoine « reconnu » en raison de leur importance historique, de la qualité de leur conception architecturale et fonctionnelle, de la qualité supérieure de l'exécution et de la mise en œuvre des matériaux, et du rôle important qu'ils jouent dans leur environnement.

Le thème identifié pour les projecteurs est la défense côtière d'un important port commercial et d'une base navale pendant la Deuxième Guerre mondiale et la décennie qui a suivi. Intact à l'exception des lampes et des commandes, cet ensemble d'emplacements de projecteurs constitue un excellent exemple de ce type d'ouvrage.

En tant qu'emplacements en béton, les projecteurs de la batterie York Shore impressionnent par leurs surfaces incurvées, le débord de toit en porte-à-faux, les bandeaux horizontaux de volets, les socles en béton et l'accent vertical prononcé créé par les puits d'accès et leurs toits en appentis. Situées en retrait dans la paroi de l'escarpement rocheux, les formes géométriques possèdent une agréable qualité sculpturale.

Sur le plan fonctionnel, les emplacements sont simples et utilitaires, avec de grands puits d'accès carrés et de lourdes portes pliantes coulissantes pour recevoir et extraire l'équipement d'éclairage, des fenêtres en saillie arrondie pour éclairer le champ de tir le

---

Numéro du BEÉFP 95-01

Halifax (Nouvelle-Écosse)

### **Redoute York**

### **Projecteurs de la batterie York Shore (n<sup>os</sup> 690, 691 et 692)**

Complexe de défense d'Halifax

plus large possible, et un espacement entre les unités permettant le croisement et la concentration des faisceaux lumineux.

Les composantes préfabriquées en acier constituant l'assemblage des fenêtres, les formes incurvées du béton armé coulé sur place et les lourdes portes en frises, à l'ossature et au contreventement de modèle standard, munie d'une quincaillerie disponible sur le marché commercial, témoignent d'un choix à la fois pratique et efficace de matériaux et d'éléments de construction. Considérant la difficulté d'accès de l'emplacement et la précision requise pour une telle installation, ces choix témoignent également de la façon habile et confiante dont on a abordé la construction.

La relation historique entre les projecteurs et le paysage environnant demeure en grande partie intacte. Malgré leur état de plus en plus camouflé, les projecteurs continuent de mettre en valeur le caractère militaire du secteur de Sleepy Cove.

### **Éléments caractéristiques**

La valeur patrimoniale des projecteurs de la batterie York Shore réside dans leur statut d'ouvrage militaire spécialisé permanent pour loger des projecteurs de défense côtière. À l'extérieur, les caractéristiques qui définissent le caractère patrimonial de ces emplacements sont le tambour en béton des fondations en gradins pour les fûts, les fenêtres en acier en saillie arrondie avec volets d'acier coulissants télescopiques, le toit plat en béton armé avec le puits d'entrée et le puits d'accès carré en béton abrité par un toit en appentis.

Actuellement, les puits d'accès sont exposés aux intempéries, sans mesure apparente d'évacuation de l'eau à leur base. L'installation de toits temporaires assurerait une certaine protection de l'intérieur des emplacements.

À l'intérieur, les éléments caractéristiques de ce type d'emplacement sont l'ensemble de lourdes portes coulissantes pliantes (trois portes en frises avec ossature et contreventement) et les surfaces non finies du plancher, des murs et du plafond en béton coulé sur place.

Plusieurs accessoires en acier doux et qui sont menacés par la corrosion font partie intégrante des emplacements de projecteurs : la fenêtre en saillie arrondie et ses volets coulissants télescopiques (cadre à glissière, volets profilés, poignées en rosette, becs-

---

---

Numéro du BEÉFP 95-01

Halifax (Nouvelle-Écosse)

**Redoute York**

**Projecteurs de la batterie York Shore (n<sup>os</sup> 690, 691 et 692)**

Complexe de défense d'Halifax

de-cane et poulies à gorge ou roulettes), la porte coulissante pliante et sa quincaillerie (revêtement métallique Kalamein, rails de roulement et tringles à quatre roues, charnières très épaisses pleine surface en «T», becs-de-cane et verrous à chaîne, crémonne très épaisse, poignées et loquet de nuit) et autres éléments encastrés ou boulonnés au plancher, aux murs ou au plafond. La conservation de ces objets devrait faire l'objet de la plus grande priorité.

Le rétablissement de la végétation ligneuse et des arbres sur l'escarpement rocheux dans lequel les projecteurs sont encastrés a modifié le caractère historique du site. Une taille sélective d'une partie de la végétation ligneuse et l'abattage de plusieurs arbres renforceraient le caractère militaire du secteur.

97-10-20

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le *Code de pratique* du BEÉFP.

---